

LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 rue du Collège

MAURIAC (CANTAL)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 18 Juin 2010

Exercice : du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

Numéro d'inscription :

05 00262549 01

28 rue Francis FESQ
BP 838

15 008 - AURILLAC Cedex

courriel : emmanuel.bousquet@wanadoo.fr
cabinet.bt@wanadoo.fr

Tél : 04.71.64.92.66

Fax : 04.71.64.18.65



LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 Rue du Collège

MAURIAC (CANTAL)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2009

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LA MAISON POUR APPRENDRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 07 Mai 2010. Il nous appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons récoltés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « c. provisions réglementées » portant sur l'utilisation par l'association des crédits exceptionnels de 64 311 € octroyés par les tiers financeurs au titre du 2^{ème} semestre 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués concernant les associations relevant du secteur médico-social tel que mentionné en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

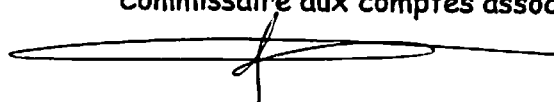
III. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 28 Mai 2010
Le Commissaire aux comptes,
Cabinet BOUSQUET & Associés

Emmanuel BOUSQUET
Commissaire aux comptes associé



Bilan

Actif				
Rubriques	Montants brut	Dépréciations	Montants net N	Montants net N-1
Autres immobilisations incorporelles	3 890	3 404	487	
Immobilisations corporelles	42 039	37 887	4 152	2 267
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	45 930	41 291	4 639	2 267
Autres créances	2 184		2 184	177
Disponibilités	154 662		154 662	128 896
Charges constatées d'avance	678		678	651
Actif circulant	157 524		157 524	129 724
Total général	203 454	41 291	162 163	131 991

Passif			
Rubriques		Montants net N	Montants net N-1
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Réserves :			
- Excédent affectés à l'investissement (gestion non contrôlée)		40 000	40 000
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		68 624	70 375
Résultat de l'exercice (gestion non contrôlée)		-65 961	-1 751
Résultat de l'exercice (gestion contrôlée)		17 653	
Provisions réglementées (gestion contrôlée)		65 410	
Capitaux propres		125 726	108 624
Provisions pour risques et charges (gestion non contrôlée)		5 000	
Emprunts et dettes assimilées			263
Fournisseurs et comptes rattachés		3 014	
Autres dettes (Dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		28 423	23 103
Produits constatés d'avance			
Dettes		31 437	23 367
Total général		162 163	131 991

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
 28, Rue Francis Foch - B.P. 638
 15006 AURILLIAC CEDEX
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Compte de Résultat

Rubriques	Montants N	Montant N-1
Production vendue de services	4 078	4 100
Subventions d'exploitation reçues	10 928	136 605
Autres produits	163 569	2 774
Produits d'exploitation	178 575	143 479
Autres charges externes	10 426	4 825
Impôts, taxes et versements assimilés	8 029	6 000
Rémunération du personnel	117 352	112 709
Charges sociales	25 809	23 588
Dotations aux amortissements	955	1 296
Autres charges	0	1
Charges d'exploitation	162 571	148 420
Résultat d'exploitation	16 004	-4 941
Produits financiers	1 099	3 209
Produits exceptionnels	5 000	
Charges financières	1	19
Charges exceptionnelles	70 410	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-46 306	-1 751

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue Francis Poulis - B.P. 838

15008 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	1 à 3 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 ans

b) Provisions pour congés payés

Une provision pour congés payés acquis au 31 décembre a été constituée pour 6 754 €. La provision pour charges sociales et fiscales correspondantes et de 2 023 €.

c) Provisions réglementées :

Pour sa gestion du premier semestre 2009, l'association n'a bénéficié d'aucune subvention de fonctionnement des financeurs habituels (DDASS-GRSP, Conseil Général, CPAM, CAF, MSA). Il s'en suit un résultat déficitaire pour cette période de 65 961.31 € créant ainsi un déséquilibre dans la trésorerie.

Les dépenses et recettes prévisionnelles fixées par l'arrêté n° 2009-2718 pour la période de gestion contrôlée du 01 juillet 2009 au 31 décembre 2009 ont été majorées par la DDASS de 64 311 € à titre exceptionnel (Groupe III).

L'association a utilisé cette somme pour constituer une provision réglementée destinée à renforcer la couverture du BFR. La contrepartie de la provision réglementée est inscrite au compte de résultat en charges au compte de dotation aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement.

En application de l'article 96 du Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003, il a été constituée une réserve des plus values nettes d'actif du montant des produits financiers réalisés. La contrepartie de la provision réglementée est inscrite au compte de résultat en charges au compte de dotation aux provisions réglementées - réserve des plus-values nettes d'actif net circulant pour un montant de 1 098.98 €.

d) Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le nombre d'heures acquises au décembre 2009 était de 320 heures.

e) Contributions volontaires en nature

- 8611 – Mise à disposition gratuite de locaux (Ville de Mauriac) : 6 492 €

f) Répartition par nature de ressources

- 871 – Prestations : 6 492 €

g) Faits marquants de l'exercice

Suite au décret n° 2009-378 du 2 avril 2009, l'Etat et le Département du Cantal ont signé en date 09 avril 2009 un arrêté portant autorisation de créer un service expérimental de type CMPP, spécialisé dans la prise en charge des troubles cognitifs et des acquisitions scolaires.

L'avis de conformité et l'autorisation d'ouverture ont été accordés à effet du 1^{er} juillet 2009. L'autorisation budgétaire pour l'exercice 2009 a été signifiée le 24 septembre 2009.

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
28, Rue Francis Fesq - B.P. 838

15008 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Immobilisations - Amortissements

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 403	408		3 890
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	1 538			1 538
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	37 663	2 839		40 502
Immobilisations financières				
Total	42 603	3 277		45 880

Amortissements				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	3 403	1		3 404
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	1 538	0		1 538
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	35 396	954	0	36 350
Total	40 336	955	0	41 291

M BINET BOUSQUET & ASSOCIÉS

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue Fominet, 33133 B.P. 838

15006 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Actif réalisable et disponible			
Rubriques	31/12/2009	31/12/2008	
Autres créances			
- Etat taxe sur les salaires	2 007		
-SNM	177		177
Sous totaux	2 184		177
Disponibilités	154 483		128 153
Totaux	156 667		128 330

Passif exigible			
Rubriques	31/12/2009	31/12/2008	
Emprunts et dettes financières divers			263
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	25 096		23 103
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 327		
Autres dettes			
Totaux	28 423		23 367

Charges Constatés d'Avance

Rubriques	Charges
Documentation générale	61
Contrat de maintenance	108
Assurance RC	431
Abonnement téléphone	78
Total des charges et produits constatés d'avance	678

Autres dettes

Rubriques	Montant
Dettes fiscales et sociales	25 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 327
Autres dettes	
Total	28 423

CABINET BOUSQUET & ASSOC.
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue Frenet-Fesch - B.P. 838
15008 ALBI LAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Tableau de passage Compte Administratif - Résultat comptable

Résultat Compte Administratif au 31 décembre 2009		
- Gestion contrôlée du 01/07/2009 au 31/12/2009 - excédent	+ 17 653.18	
Résultat gestion non contrôlée		
- Gestion non contrôlée du 01/01/2009 au 30/06/2009 - déficit	- 65 961.31	
RESULTAT COMPTABLE ANNEE 2009		
Résultat comptable année 2009 - DEFICIT	48 308.13	

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
28, Rue Francis Fesq - B.P. 838
15009 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 64 04 66 - Fax 04 71 64 18 65